

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 12 juin 2024 à 18h30

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
17	9	0	9	9	0	0

Par suite d'une convocation en date du 7 juin 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à Antenne technique, parc technologique Delta Sud, 78 rue Marie Curie 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Raymond Fis, Danielle Carriere, Daniel Besnard, Nathalie Maury, Philippe Fabry, Annie Bouby, Anne-Lise Delpy, Edith Claire Authie, Sophie Privat.

ABSENTS :

Mina Achary, Lawrence Bories, Thomas Fromentin, Bruno Sans, Catherine Bazex-Gnemmi, Catherine Quintoli, Marie-Fance Basset-Berges, Diane Maraval.

La vice-présidente ouvre la séance à 18h30
Danielle Carrière est élue secrétaire de séance.

2024/018

Rapport d'activité du CLIC 2023

Rapporteur : Annie Bouby

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la décision de labellisation du CLIC du 28 mai 2004 ;

VU la convention type de poursuite de l'activité du CLIC du 10 mars 2005 ;

VU l'avenant n° 4 relatif au versement du solde de la convention pour l'année 2023 ;

VU la demande du Conseil départemental de l'Ariège de transmettre annuellement un rapport d'activité du CLIC ;

Considérant que ce rapport d'activité 2023 du CLIC du CIAS L'agglo Foix Varilhes doit faire l'objet d'une communication au conseil d'administration du CIAS ;

REÇU LE :

25 JUIN 2024

SGCD FOIX

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : PREND ACTE du rapport d'activité 2023 du CLIC du CIAS Foix Varilhes ;

Article 2 : AUTORISE la vice-présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 12 juin 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

25 JUIN 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 12 juin 2024 à 18h30

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
17	9	0	9	9	0	0

Par suite d'une convocation en date du 7 juin 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à Antenne technique, parc technologique Delta Sud, 78 rue Marie Curie 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Raymond Fis , Danielle Carriere , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Sophie Privat.

ABSENTS :

Mina Achary, Lawrence Bories, Thomas Fromentin, Bruno Sans, Catherine Bazex-Gnemmi, Catherine Guintoli, Marie-Fance Basset-Berges, Diane Maraval.

La vice-présidente ouvre la séance à 18h30
Danielle Carrière est élue secrétaire de séance.

2024/019

Rapport d'activité de la résidence autonomie 2023

Rapporteur : Annie Bouby

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

VU l'arrêté du 21/12/2016 portant renouvellement de l'autorisation de la résidence autonomie Bleu printemps à Varilhes pour une durée de 15 ans jusqu'au 3/01/2032 ;

Vu la demande du Conseil Départemental de l'Ariège de transmettre annuellement un rapport d'activité de la résidence autonomie ;

Considérant que ce rapport d'activité 2023 de la résidence autonomie Bleu printemps à Varilhes doit faire l'objet d'une communication au conseil d'administration du CIAS ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la résidence autonomie Bleu printemps à Varilhes ;

REÇU LE :

25 JUIN 2024

SGCD FOIX

Article 2 : AUTORISE la vice-présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 12 juin 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

25 JUIN 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 12 juin 2024 à 18h30

REÇU LE :
25 JUIN 2024
SGCD FOIX

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
17	9	0	9	9	0	0

Par suite d'une convocation en date du 7 juin 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à Antenne technique, parc technologique Delta Sud, 78 rue Marie Curie 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby.

PRESENTS :

Raymond Fis , Danielle Carriere , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Sophie Privat.

ABSENTS :

Mina Achary, Lawrence Bories, Thomas Fromentin, Bruno Sans, Catherine Bazex-Gnemmi, Catherine Guintoli, Marie-Fance Basset-Berges, Diane Maraval.

La vice-présidente ouvre la séance à 18h30

Danielle Carriere est élue secrétaire de séance.

2024/020

Evolution de la convention de service commun pour la restauration collective de la résidence autonomie à compter de septembre 2024

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu la délibération n°2023/015 du conseil d'administration portant création d'un service commun « restauration collective » avec la Commune de Verniolle et L'agglo Foix-Varilhes ;

Considérant l'intérêt partagé de L'agglo Foix-Varilhes et du CIAS L'agglo Foix-Varilhes pour le service de restauration pour la résidence autonomie et celui de la Commune de Verniolle pour son service de restauration scolaire, le service commun est donc apparu comme un outil de mutualisation permettant de :

- Mutualiser et optimiser les services en vue de proposer des repas de qualité.
- Garantir la sécurité et la continuité des services.
- Optimiser l'outil de production et maîtriser les coûts afférents au service en bénéficiant des leviers de la mutualisation : économie d'échelle, rationalisation des organisations et des moyens.

Considérant les demandes de la Commune de Ferrières-sur-Ariège et du Sive de la Vallée du Crieu pour leurs besoins respectifs de restauration scolaire ;

Considérant l'intérêt d'intégrer les besoins du service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de L'agglo Foix-Varilhes à Verniolle ;

Considérant la pertinence d'élargir son périmètre d'intervention géographique à compter du 1er septembre 2024 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le projet de convention de service commun pour la restauration collective tel qu'annexé.

Article 2 : PRÉCISE que la convention de service commun pour la restauration collective est conclue à compter du 1er septembre 2024.

Article 3 : AUTORISE le président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 12 juin 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :
25 JUIN 2024
SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

REÇU LE :
25 JUIN 2024
SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 12 juin 2024 à 18h30

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
17	9	0	9	9	0	0

Par suite d'une convocation en date du 7 juin 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à Antenne technique, parc technologique Delta Sud, 78 rue Marie Curie 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Raymond Fis , Danielle Carriere , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Sophie Privat

ABSENTS :

Mina Achary, Lawrence Bories, Thomas Fromentin, Bruno Sans, Catherine Bazex-Gnemmi, Catherine Guintoli, Marie-Fance Basset-Berges, Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 18h30

Danielle Carriere est élue secrétaire de séance.

2024/021

Avenant n°1 à la convention de service commun pour la restauration collective de la résidence autonomie

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu la délibération n°2023/015 du conseil d'administration portant création d'un service commun « restauration collective » avec la Commune de Verniolle et L'agglo Foix-Varilhes ;

Considérant l'intérêt partagé de L'agglo Foix-Varilhes et du CIAS L'agglo Foix-Varilhes pour le service de restauration pour la résidence autonomie et celui de la Commune de Verniolle pour son service de restauration scolaire, le service commun est donc apparu comme un outil de mutualisation permettant de :

- Mutualiser et optimiser les services en vue de proposer des repas de qualité.
- Garantir la sécurité et la continuité des services.
- Optimiser l'outil de production et maîtriser les coûts afférents au service en bénéficiant des leviers de la mutualisation : économie d'échelle, rationalisation des organisations et des moyens.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir la modification de la durée de la convention de service commun pour la restauration collective ;

Considérant les demandes de la Commune de Ferrières-sur-Ariège et du Sive de la Vallée du Crieu ;

Considérant les aspirations du service commun de restauration collective à élargir son périmètre d'intervention géographique à compter du 1er septembre 2024 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de service commun pour la restauration collective.

Article 2 : PRÉCISE que la convention de service commun pour la restauration collective est conclue jusqu'au 31 août 2024.

Article 3 : AUTORISE le président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 12 juin 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :
25 JUIN 2024
SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 12 juin 2024 à 18h30

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
17	9	0	9	9	0	0

Par suite d'une convocation en date du 7 juin 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à Antenne technique, parc technologique Delta Sud, 78 rue Marie Curie 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Raymond Fis , Danielle Carriere , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Sophie Privat.

ABSENTS :

Mina Achary, Lawrence Bories, Thomas Fromentin, Bruno Sans, Catherine Bazex-Gnemmi, Catherine Guintoli, Marie-Fance Basset-Berges, Diane Maraval.

La vice-présidente ouvre la séance à 18h30
Danielle Carrière est élue secrétaire de séance.

2024/022

Création d'un poste d'assistant d'accueil et de direction relevant du grade d'adjoint administratif, à temps complet

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts du CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Considérant l'organigramme des services ;

Considérant le budget de l'établissement ;

Considérant le départ à la retraite de l'actuelle assistante de direction du CIAS, à compter du 1er août 2024 ;

Considérant la réussite à période préparatoire à reclassement (PPR) d'un agent de L'agglo Foix-Varilhes, ciblant un poste administratif et formé aux fonctions d'assistance d'accueil et de direction du CIAS ;

Il est proposé à l'assemblée de créer un poste d'assistant d'accueil et de direction relevant du grade d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet.

Il est précisé à l'assemblée que le poste occupé par l'agent prochainement retraité, relevant du grade de rédacteur principal 1ère classe, sera proposé ultérieurement en suppression au sein du comité social territorial (CST), puis par délibération spécifique.

REÇU LE :

25 JUIN 2024

SGCD FOIX

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **DÉCIDE** de créer un poste d'assistant d'accueil et de direction relevant du grade d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet, tel que défini ci-dessus.

Article 2 : **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs, eu égard la création des dits postes.

Article 3 : **AUTORISE** la vice-présidente déléguée à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 12 juin 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :
25 JUIN 2024
SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.